

## Motivation pour la réintégration de la République Démocratique du Congo à l'Agoa

### Introduction

Le 21 décembre 2010; le Président des Etats Unies d'Amérique, Monsieur BARACK OBAMA, avait annoncé le retrait de la R.D.Congo de la liste des pays africains subsahariens bénéficiaires du statut de partenaire commercial privilégié avec les USA lors de la révision annuel de la loi AGOA. Les raisons avancées étaient les suivantes:

- Le manque de politique réelle des investissements;
- l'insécurité caractérisée sur le plan de droits de l'homme et du climat des affaires,(la gouvernance défailante et la corruption accrue);
- Le manque de lobbying exercé par l'Agence National pour la Promotion des Investissements (ANAPI) et le comité de suivi Agoa-RDC auprès du Ministère du Commerce en vue d'informer la Société Civile, les producteurs agricoles, forestiers, miniers, pétroliers; artisans; les Petites et Moyennes Entreprises congolaise et auprès de la Chambre de Commerce Américaine.

Ce retrait avait entraîné:

- **Pour la République Démocratique du Congo**, l'exclusion des produits congolais à accéder au marché Américain tout en bénéficiant des franchises Douanières et des exemptions de quota quant au nombre, réduisant ainsi sa compétitivité sur le Marché internationale.
- **Pour les USA**, le ralentissement des investissements américains opérés déjà en R.D.Congo.

En effet, Neuf ans plus tard, dans le souci de réchauffer la coopération bilatérale avec les Etats Unis d'Amérique, la République Démocratique Du Congo, dotée d'une nouvelle ère politique s'engage dans une politique de coopération de développement; elle s'inscrit dans la redynamisation de ses engagements tant au niveau national qu'international. Mue par ce vœu, la République Démocratique du Congo, sollicite sa réintégration dans la liste de pays subsahariens bénéficiaires de la loi AGOA en vue de maximiser l'expansion du Marché congolais sur la scène internationale et ainsi contribuer à son propre développement et, améliorer ainsi la coopération bilatérale avec les USA.

Tenant compte des améliorations réalisées sur le plan de la Gouvernance, les droits de l'homme, la relance du climat des affaires en R.D.Congo, nous estimons qu'il est opportun de réexaminer la candidature de la R.D.Congo pour l'agenda 2020 de l'AGOA.

En effet, en guise d'exemple sur les avancés réalisées, nous pouvons citer:

### Sur le plan de la Gouvernance

Promouvoir la Bonne Gouvernance et Consolider la Paix par le Renforcement des Institutions est le pilier majeur du nouvel ordre politique en R.D.Congo. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un programme intitulé : Programme National d'Amélioration de la

Gouvernance, dont la mission première est de doter la RDC des institutions qui fonctionnent et poursuivent l'intérêt général pour un développement durable. Ce programme vise à matérialiser la mise en œuvre de ces piliers telle que : la Promotion de la Bonne Gouvernance; la Gouvernance Administrative; la lutte contre la Corruption, la Gouvernance Economique et la Gouvernance Politique.

Les élections dernières de décembre 2018, ont débouchées sur une passation de pouvoir pacifique instituant au sommet de l'Etat un Président issu de l'opposition. Et ce dans un climat de paix et de dialogue inclusif.

Ce nouvel ordre politique s'inscrit dans une logique de pacification de l'ensemble du territoire national, de lutte contre toutes formes d'impunités et de lutter contre la corruption et de réchauffement de la coopération bi et multilatérale avec ses anciens et nouveaux partenaires de développement. Pour ce faire, le Président de la République a libéré les détenus politiques et d'opinions tel que prévu par « les accords de saint sylvestre », et édicté plusieurs ordonnances suspendant et/ou remplaçant certains Acteurs étatiques suspectés de malversations ou de violations des Droits Humains. Des plus, des réformes s'opèrent sur le plan institutionnel tel que l'élection de Madame Jeanine Mabunda à la tête de la Chambre Basse. Ces actions devront se consolider par des réformes majeures, lesquelles devront être susceptibles d'induire de façon irréversible d'importants effets relatifs à la paix, à la sécurité, à la bonne gouvernance, au respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques pour les populations congolaises.

### Sur le plan de Droit de l'homme

Les Droits de l'Homme constituent le fondement de toute société. Ils assurent le respect de la dignité et de la valeur humaine et jouissent sur le plan international, d'une légitimité qui leur confère un poids moral incontestable et qui conduit les Etats membres des Nations Unies à ratifier des traités et à se soumettre librement aux obligations contraignantes en la matière.

Ces mêmes efforts ont prévalu en République Démocratique du Congo cette dernière décennie, à travers la mise en place des structures et organes de promotion et de protection des droits à l'instar du Ministère des Droits Humains, de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, un mécanisme dont l'objectif est d'aider les pouvoirs publics à assumer correctement leurs obligations constitutionnelles en matière de respect des Droits Humains. La RDC a aussi ratifié et signé plusieurs Traités Internationaux l'obligeant aux respects des Droits Humains, qu'elle s'efforce d'appliquer. La société civile congolaise a aussi fait montre de la détermination pour la protection et la promotion des droits de l'homme ces dernières années à travers des actions de monitoring, de plaidoyer, de dénonciation et de conscientisation. Ces alertes faites par ces organisations constituent un défi pour l'amélioration de la justice et le droit humains dans la limite de ses moyens.

### Sur le plan du climat des affaires

La RDC a adhéré à l'OHADA par la loi n°10/002 du 11 février 2012. Cette décision découlait du souci de l'amélioration du climat des affaires gangrené par des multiples maux notamment l'insécurité juridique et judiciaire, la corruption, la multiplicité des taxes, le désordre du cadastre foncier, les faiblesses de l'administration qui renforcent l'irresponsabilité et l'impunité.

Ainsi, cette adhésion a permis au gouvernement de la République d'accélérer les réformes, notamment dans les domaines du raccourcissement des délais administratifs, de la suppression de certaines exigences administratives, de l'allègement des frais administratifs, de l'allègement des charges fiscales et parafiscales bénéficiant aux démarches de:

- la création d'entreprises,
- l'octroi de permis de construire,
- le commerce transfrontalier,
- le transfert de la propriété,
- le paiement des impôts et taxes,
- l'accès au crédit,
- l'accès à l'électricité,
- la protection des investissements,
- l'exécution des contrats et
- le règlement de l'insolvabilité.

Toutes ces réformes ont été opérées et leur mise en œuvre a produit des résultats dans certains domaines tandis que les effets tardent à se manifester dans d'autres.

Les actions engagées ont permis en 2014, à la RDC d'être classée parmi les dix pays du monde qui ont mis en œuvre le plus grand nombre de réformes suivant les indicateurs du rapport Doing Business du Groupe de la Banque Mondiale. Cinq réformes ont été reconnues dans les domaines suivants : création d'entreprises, obtention des prêts, paiement des impôts et taxes, protection des investisseurs minoritaires et raccordement à l'électricité.

L'agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) coordonne de manière efficace ces réformes.

### Sur le plan de la réduction de la pauvreté

L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté vise un développement des moyens à long-terme et de bâtir le future de la RDC sur les valeurs primordiales et les orientations fondamentales ci-après : □

- Une République Démocratique du Congo en paix avec elle-même dans un Etat de droit retrouvé ; □
- Un contexte sous régional pacifié et favorable à l'intégration économique ; □
- Une pauvreté en voie d'éradication ; □
- Une unité nationale et une intégrité territoriale consolidée ; □
- Une population ayant accès aux services sociaux essentiels de base : éducation, santé, hygiène et assainissement et eau potable ; □
- Une jeunesse bénéficiant d'un haut niveau d'éducation de qualité et de l'emploi ; □

- Un secteur agricole dynamique, diversifié et moderne ; □
- Une économie industrialisée, compétitive et pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionales et mondiales ; □
- Une croissance démographique maîtrisée ; □
- Des institutions fondées sur une gestion transparente et décentralisée des pouvoirs et des ressources.
- L'objectif ultime étant, que le Gouvernement, à travers cette stratégie améliore durablement et effectivement les conditions de vie des populations pour une période durable.

### Sur le plan de la coopération bi et multilatérale

La République démocratique du Congo entretient depuis plusieurs années des relations de coopération bilatérale et multilatérale avec plusieurs Etats. Ces relations de coopération se voient redynamiser à l'issue de l'alternance au pouvoir, en vue de booster le développement du pays. La République Démocratique du Congo (RDC) s'est lancé dans une diplomatie de développement visant à réchauffer sa coopération avec ses partenaire. A titre d'illustration:

Avec le Rwanda: une coopération mutuelle entre la RDC et le Rwanda dans les secteurs de la santé : des Efforts conjoints de riposte contre la maladie à virus Ebola ; sur le plan du transport : une coopération d'exploitation de l'espace congolais par la compagnie Rwandair, le mouvement transfrontalier et sécuritaire s'améliore d'avantage. Ces éléments sont une preuve matérielle de la nouvelle donne sur la diplomatie congolaise.

Avec la Belgique: Il existe une reprise de la coopération structurelle effective, Il en est de même avec l'Union Européenne. Le Royaume de Belgique et la R.D.Congo discutent pour renouer leur coopération bilatérale et multisectorielle, notamment dans le domaine militaire. Le gouvernement belge a dépêché auprès du Chef de l'Etat son envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs, dans le cadre de la normalisation de la coopération bilatérale et prévoit de procéder à l'échange de leurs ambassadeurs d'ici peu.

### Conclusion

Au vu de la nouvelle vision du leadership politique congolais, tenant compte de l'amélioration de la Gouvernance, des conditions sécuritaires, du rétablissement de la paix ainsi que de la promotion des acquis des Droits de l'Homme, la République Démocratique du Congo sollicite du Gouvernement Américain, sa réintégration à la loi Agoa pour l'Agenda 2020.